MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 07 septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 02 septembre 2020)

PRESENTS (es) : **Mesdames** : DESSOY Anny, BARBOTIN-GUILLOT Michèle, JACQUINET Sybille, DEVILLE Jeannine
Messieurs : FERY Didier, BINET Christian, PIGER Philippe, LECLERC Guy, LE BOT Hervé, BOUGY Thomas, BARBOTIN Didier, HILMANN Bertrand, BAUDOU Jérémie
ABSENTS (es) : Mme CAILLAT Anne-Marie (pouvoir à M. BINET Christian), M. GILLET Jean-Pierre (pouvoir à M. LECLERC Guy)

Monsieur Didier FERY a été nommé secrétaire.
Le procès-verbal de la séance du 08 juin 2020 est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 15/2020 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - désignation des représentants de la commune de Les Mesneux
Délibération n° 16/2020 : Aménagement de la voirie : Chemin de la Petite Barbarie
Délibération n° 17/2020 : Virements de crédits - Décision modificative N° 1/2020

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - désignation des représentants de la commune de Les Mesneux

Madame le Maire rappelle le principe de la CLECT, la commune paie des attributions de compensation en fonction des compétences transférées à la Communauté Urbaine du Grand Reims. Elle précise qu'un membre titulaire et un membre suppléant doivent être désigner au sein du conseil pour cette commission.
Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :**
De désigner pour représenter la commune de Les Mesneux à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :
M. Jérémie BAUDOU, 1er adjoint : membre titulaire
M. Bertrand HILMANN, 2ème adjoint : membre suppléant

Aménagement de la voirie : Chemin de la Petite Barbarie

Considérant que la Communauté Urbaine du Grand Reims est compétente depuis le 1er janvier 2017 en matière d'investissement de voirie,
Considérant, que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Communauté Urbaine du Grand Reims, il appartient à la commune de signifier à cette dernière les opérations prioritaires à engager sur son territoire,
Considérant que de nouveaux habitants se sont installés chemin de la Petite Barbarie,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide de demander à la Communauté Urbaine du Grand Reims :

- la réalisation de la voirie Chemin de la Petite Barbarie
- de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires car l'emprise de la chaussée est insuffisante,
- de délimiter la future voirie par un bornage afin de permettre aux riverains d'édifier leur mur de clôture.

Virements de crédits - Décision modificative budgétaire N° 1/2020

Madame la Perceptrice d'Hermonville nous a fait part d'une anomalie dans le vote du Budget Primitif 2020. En effet, le chapitre 20 n'a pas les crédits nécessaires au paiement des factures s'y rapportant. Il convient de procéder à la rectification par un virement de crédits.
Le conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :**
de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020 :

section d'investissement :
dépenses compte 2051 : + 5 000 €
recettes compte 021 : + 5 000 €

section de fonctionnement :
dépenses compte 615221 : - 5 000 €
dépenses compte 023 : + 5 000 €

Point sur la rentrée scolaire

La rentrée scolaire a eu lieu le mardi 1er septembre, 183 élèves ont fait leur rentrée sur le groupement scolaire Les Mesneux, Ecueil, Sacy et Villedommange : 65 en maternelle et 118 en élémentaire dont 72 enfants mesneusiens.

Rapport des commissions

- **Commission communication** : le texte de l'agenda est modifié et finalisé (livraison mi-novembre), la gestion de l'affichage a été réorganisée ainsi que l'application panneaupocket afin de fournir des informations et des recommandations actuelles.
  Une meilleure communication relative à l'aire de covoiturage sur le parking d'Intermarché est prévue.
  Le bulletin municipal est en préparation.
- **Commission vie locale** : Le concert pique-nique du 20 septembre est annulé.
  La création de l'ossuaire et l'identification des tombes est à réaliser
  Eglise : les journées du patrimoine auront lieu les 19 et 20 septembre 2020 – 10h/12h et 14h/18h avec la mise en place d'une exposition dans l'église.
  Les banderoles sur les murs de l'église rue de Reims et rue de l'Eglise respectivement 1m50*3m et 0,5m*1,5m sont validées et seront accrochées pendant toute la durée des travaux.
  Une réunion publique aura lieu le vendredi 12 mars à 18h30 concernant la restauration de l'église
  Illuminations de Noël : la commande de sapins est faite, il n'y aura pas de sapins dans les quartiers cette année. Les bénévoles se réuniront début novembre afin de planifier l'installation des illuminations.

Informations et questions diverses

- Madame le Maire a écrit un courrier à destination des parents d'élèves de Les Mesneux concernant l'avancé et l'historique du projet scolaire sur notre commune.
- Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021, l'agent coordonnateur sera Amélie Noilhan, secrétaire de mairie. Le recrutement d'un ou deux agent(s) recenseur(s) est à prévoir.
- Le conseil d'administration du CDG est composé d'Anny DESSOY, titulaire, Jérémie BAUDOU, suppléant, Bertrand HILMANN, remplaçant du titulaire et Thomas BOUGY, remplaçant du suppléant.
- Madame le Maire présente le projet de Monsieur Jean-Michel MARTIN.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 05 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h30.

Les Mesneux, le 07 septembre 2020
Le Maire,
Anny Dessoy,

MAIRIE DE LES MESNEUX (Marne)

SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2020 :

MME DESSOY	**M. BAUDOU**	**M. HILMANN**	**M. GILLET**
MME DEVILLE	**M. LECLERC**	**M. PIGER**	**M. FERY**
MME CAILLAT	**M. BINET**	**M. BOUGY**	**MME BARBOTIN-GUILLOT**
M. LE BOT	**MME JACQUINET**	**M. BARBOTIN**	